



Département du

COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2025

Date de convocation

\*\*\*

26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

\*\*\*

26 JUIN 2025

Nombre de  
Conseillers  
\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....32

N° DEL-25-48

Objet  
\*\*\*\*

Désignation des  
délégués siégeant  
aux conseils  
d'écoles

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Maria CORDONNIER, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Était absent :

Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Hélène MARTIN

**COMMUNE DE MARLY (59)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 02 juillet 2025****Rapport :**

Le conseil d'école est placé auprès du directeur. Il permet d'échanger sur toutes les questions relevant de la vie scolaire (règlement intérieur, projet pédagogique, projet d'école,...). Généralement il est organisé une séance par trimestre.

Les conseils d'écoles sont composés : du directeur de l'école, l'ensemble des instituteurs de l'école, le Maire, un conseiller municipal, les représentants élus des parents d'élèves, le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article D.411-1 du Code de l'Éducation indiquant la composition d'un conseil d'école ;

**Vu** la délibération DEL-21-58 du 29 septembre 2021 portant sur la construction d'un groupe scolaire à la Briquette ;

**Vu** la délibération DEL-25-24 du 27 mars 2025 portant fusion des écoles maternelle et élémentaire Hurez-Saint-Nicolas ;

**Considérant** que dans chaque école, le conseil d'école est composé du Maire, ou de son représentant Madame Assia LAZREG, Adjointe chargée de la politique éducative, et d'un conseiller municipal désigné par l'assemblée délibérante ;

**Considérant** que les élus de la Ville doivent siéger au sein des conseils d'écoles ;

**Considérant** la fusion des écoles maternelle et élémentaire Hurez-Saint-Nicolas approuvée en séance du conseil municipal le 27 mars 2025 ;

**Considérant** l'ouverture du nouveau groupe scolaire Hélène Carrére d'Encausse à la rentrée septembre 2025 regroupant ainsi les enfants des écoles Nelson Mandela et Louise Michel ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau de désignation des délégués aux conseils d'écoles afin d'y intégrer ces modifications ;

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant chargés de représenter la Ville au sein de chaque conseil d'école :

Établissements scolaires	Titulaires	Suppléants
Groupe scolaire du Centre JH Lengrand	Thomas JORIEUX	Laurence MOREL
Groupe scolaire Marie Curie	Jean-Claude VILLAIN	Frédérique VISTE
Groupe scolaire Hurez St Nicolas	Nathalie KOSOLOSKY	Mathilde BARBIEUX
Groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse	Estelle BOUTE	Hélène MARTIN

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Estelle BOUTE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

La secrétaire de séance  
Hélène MARTIN



Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLE



Transmis en sous-préfecture le 11/07/2025.  
Document exécutoire à compter du 11/07/2025